



le 19 février 2010

Circulaire n° 2010- 018
Section Ethique et Déontologie
WV/CH/LB ☎ : 01.53.89.33.94

Mots-clés : Centre Européen de Formation et Conseil (C.E.F.C.)

Mon Cher Confrère,

Nous avons eu connaissance que M. Sylvain BLONDIN, qui dirige le Centre Européen de Formation et Conseil (C.E.F.C.), faisait état de contacts avec le Conseil national de l'Ordre des médecins.

Ce centre se charge de recruter des médecins pour des communes et établissements de santé qui connaissent des difficultés en matière d'offre de soins et propose de faciliter la formation, l'immersion et l'accompagnement des candidats par des partenariats avec les organismes professionnels et institutions (cf circulaire n°2009-066 du 15 juillet 2009).

Nous tenons à préciser que ces prétendus contacts sont inexistantes et que le Conseil national de l'Ordre des médecins ne cautionne en rien les activités de cet organisme de recrutement.

En outre, la Commission des contrats a estimé que la « convention de prestation de services » que le Centre Européen de Formation et Conseil fait signer aux médecins recrutés était inacceptable dans la mesure où ce contrat est contraire aux dispositions de l'article L. 4113-5 du code de la santé publique et conduit le médecin à contrevenir aux dispositions du code de déontologie médicale.

En conséquence, nous vous conseillons de refuser tout contact avec le Centre Européen de Formation et Conseil et autres organismes de recrutement.

Veuillez agréer, Mon Cher Confrère, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Docteur Walter VORHAUER

